



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 14 septembre 2017**  
**Procès-verbal n°264**

Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)  
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Cyril Baudin  
Mme Magali Besse Giorgi  
M. Nicolas Binet  
M. Daniel Fuchs  
M. Sylvain Fuser  
Mme Natacha Gonzalez  
M. Olivier Matthey-Jonais  
Mme Zita Minasso-Rota  
Mme Cécilia Schäfer

Excusé-e-s : Mme Marozia Carmona Fischer  
M. Philippe Gillabert  
Mme Verena Jendoubi  
M. Philippe Tièche (vice-président)

Exécutif : M. René Riem, maire  
Mme Annick Maison, adjointe  
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

**Ordre du jour**

1. Approbation des PV n° 262 et 263 des séances du Conseil municipal des 8 et 30 juin 2017
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Décisions des AG de l'ACG du 31 mai et du 21 juin 2017 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux (pour information)
4. Communications du maire et des adjointes
5. Proposition du maire relative au projet de plan d'extraction n° PE 02-2015, communes d'Avully, d'Avusy et de Chancy, lieu-dit « Au Meuron », enquête publique N° SCG-22
6. Rapport de commission
  - Plénière du 29 août 2017
7. Questions orales / écrites
8. Divers

## Questions du public

### 9. Huis-clos : examen d'un dossier de demande de naturalisation

---

**M. Dethiollaz**, président du Conseil municipal, ouvre la séance à 19h30 et prie de bien vouloir excuser les absences de son vice-président, Philippe Tièche, ainsi que de Marozia Carmona Fischer, Philippe Gillibert et Verena Jendoubi.

#### 1. **Approbation des PV n°262 et 263 des séances du Conseil municipal des 8 et 30 juin 2017**

Approuvés à l'unanimité des membres présents, après que deux corrections de forme aient été signalées sur le PV du 8 juin.

#### 2. **Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal**

**M. Dethiollaz** informe que l'échéancier mis à jour a été envoyé aux conseillers. Il n'y a pas de gros changements, excepté la question de l'éclairage du terrain de foot.

**M. Fuchs** souhaiterait remplacer, sous la rubrique «Eclairage terrain de foot » la phrase « Cyril et Daniel doivent contacter le Président du FC Donzelle pour connaître leurs besoins », ce qui est déjà fait selon **M. Fuchs**, par « Convoquer la commission des espaces publics, routes et environnement, avec le membre de l'Exécutif en charge du dossier ainsi qu'un représentant du FC Donzelle ».

**Mme Maison** indique que concernant la rubrique «Recyclage PET et Compost », la question a trouvé sa réponse lors du Conseil municipal (CM) de juin dernier.

**Mme Minasso-Rota** adresse ses remerciements concernant la pose de l'éclairage devant la déchetterie de la ferme « Brand ».

**M. Dethiollaz** fait ensuite part des courriers reçus :

- La commune de Cartigny informe la commune qu'elle a désigné quatre membres, dont deux suppléants, qui souhaitent participer à la prochaine séance de la commission Inter-Champagne. La présidente de la commission Inter-Champagne pourra convoquer ces personnes.
- Une habitante de la commune fait part de son mécontentement quant à l'autorisation octroyée au Gena festival d'exploiter jusqu'à 3h du matin. Elle estime par ailleurs que deux soirs de festival est trop dérangeant pour le voisinage, qui subit de nombreuses nuisances. Le CM, après avoir eu la confirmation que c'est bel et bien la commune qui octroie, depuis 2016, les autorisations de manifestations, demande à l'Exécutif de répondre qu'au vu de l'attrait de la manifestation dont de nombreux habitants de la commune profitent, les horaires et la durée paraissent être appropriés.
- En réponse à un courrier demandant l'étude d'une route de contournement du village, Monsieur Luc Barthassat a répondu que cela n'entraîne pas dans les plans cantonaux. Il propose cependant d'étudier la création d'une zone 30 km/h dans le village, si la commune le souhaite. Lors du petit débat qui suit, il est précisé que, dans le cadre du développement du village, des mesures seront prises sur la rte d'Avully. Quant à celle du Moulin-Roget, certains

membres du CM relèvent qu'aux heures de pointe, il n'est de toute manière pas possible de rouler ne serait-ce qu'à 30 km/h. L'exécutif est prié de répondre dans ce sens à M. Barthassat et clore ainsi le sujet.

- Une habitante demande que le nouvel arrêt sur demande des Bachères soit sécurisé, notamment par la création d'un quai. **Mme Maison**, qui avait prévu de parler de ce point dans ses communications (comme, d'ailleurs, celui concernant la réponse de M. Luc Barthassat), informe donc que la commune a fait une demande en juin à la DGT afin de réduire la vitesse sur ce tronçon de route et que la DGT a proposé de la réduire à 60 km/h. De plus, l'arrêt a été éclairé. **Mme Maison** rappelle qu'il s'agit d'un arrêt sur demande, et que l'arrêt fixe, plus sécurisé, se trouve au giratoire de Gennecy. D'autres points, plus mineurs, sont relevés dans le courrier de cette habitante. L'exécutif est chargé de répondre à cette habitante, au nom des deux instances.
- La commune de Dardagny informe qu'une séance sur l'attribution des marchés publics aura lieu le 9 octobre. Ceux que cela intéresse sont priés de s'inscrire auprès de la mairie.

### **3. Décisions des AG de l'ACG du 31 mai et du 21 juin 2017 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux**

**Mme Minasso-Rota** déplore que le bibliobus diminue ses prestations alors que ses subventions augmentent.

Aucune opposition.

### **4. Communications du maire et des adjointes**

#### **Maria Scheibler**

Comme annoncé lors du CM de juin, la commune a commandé l'étude visant à faire un état des lieux des points potentiellement dangereux du groupe scolaire. Cette étude a été effectuée durant la trêve estivale. Le mandat a été confié au bureau d'ingénieurs ID Tech. Son coût, y compris la location des nacelles, s'élève à un peu plus de Frs 20'000.- Les résultats ne sont pas encore connus.

L'étanchéité du toit de l'élément de liaison entre l'école et la partie sportive est endommagée. L'eau coule à l'intérieur. Deux offres ont été demandées par le technicien et la commune a retenu la moins-disante, de l'entreprise Etico, spécialiste de l'étanchéité. Les travaux se montent à Frs 32'000.-, qui ont dû être commandés en urgence. Cette dépense s'additionnant à celle des conduites de ventilation de la piscine et des travaux éventuels que l'audit commandera d'entreprendre, la rubrique de travaux des bâtiments risque d'enregistrer un dépassement de près de Frs 100'000.-.

Le canton a mis en route la révision partielle du plan directeur des chemins pédestres. Une proposition de créer plus de 4 km de nouveaux chemins a été faite, principalement concernant des chemins aux abords du Rhône. Le dossier est consultable à la mairie. Une résolution devra ensuite être votée, vraisemblablement lors de la prochaine séance du CM, selon les retours du DETA.

La commune rencontre actuellement de gros problèmes dans la phase dite technique des PLQ. Des demandes contradictoires de la part des différents services et des

arbitrages qui ne se font pas au sein de la direction de l'urbanisme remettent en question certaines options qui semblaient acquises. Par ailleurs, les discussions avec l'un des propriétaires privés s'avèrent très difficiles. La commune ayant des intérêts croisés avec cette partie, la situation est compliquée.

**M. Fuchs** exprime son courroux de constater que certains points de notre PLQ fait l'objet de remises en question de la part de l'Etat alors que la population a d'ores et déjà été conviée à une assemblée publique de présentation. Il se demande s'il ne faudrait pas associer le CM à cette phase, de sorte à peser sur son déroulement. **M. Gandolfo**, qui tient à excuser l'absence du technicien communal pour cause de décès, ce jour, d'un membre de sa famille, précise que le processus en est actuellement dans sa phase technique et qu'il n'est pas prévu qu'il puisse être, à ce stade, ouvert aux entités politiques. Celles-ci pourront intervenir après que la synthèse aura été rendue à l'issue de l'enquête technique. Les services de l'Etat ont récemment émis des remarques et M. Cosandey est en relation étroite avec ces services afin de repréciser les attentes de la commune et de rappeler certains points déjà actés en vue de faire infléchir des demandes ou supprimer des remarques potentiellement contradictoires avec les objectifs, pour certains fixés par l'Etat lui-même. On peut effectivement déplorer quelques dysfonctionnements dans la collaboration entre les différents services ou commissions de l'Etat, ce qui ralentit et complexifie le processus. Il est enfin relevé que la commune fait face à un second écueil, concernant celui-ci les demandes tardives –voire de revirements- d'un propriétaire privé qui fait partie du PLQ des Trois-Noyers. Il y a également lieu de maintenir des discussions pour tenter de trouver une issue constructive et faire avancer le processus au mieux.

La commune d'Avully a débloqué Frs 500.- pour la commune de Bondo, dans les Grisons, suite à l'éboulement dont elle a été victime.

Il a été décidé que l'idée de racheter le bâtiment du Jardin Robinson n'entrait pas dans les priorités de la commune actuellement. Ce dossier n'est pas mûr et la commune est contrainte de faire des choix par rapport à ses moyens, tant humains que financiers. Une communication allant dans ce sens sera prochainement faite au comité du Jardin Robinson.

## **René Riem**

L'Exécutif a rencontré les représentants de la poste le 22 août dernier. Il s'avère que la décision de supprimer l'office postal sous sa forme actuelle a été prise. La proposition de la Poste est de créer un partenariat avec un commerçant de la commune. L'Exécutif a demandé qu'une rencontre soit organisée entre les deux représentants de la Poste et le CM, comme celui-ci en avait fait la demande lors de la séance extraordinaire du 30 juin. **M. Fuchs** rappelle que le CM a fermement exprimé sa volonté de ne pas voir la Poste fermée. Il s'étonne donc de constater que nous sommes mis devant le fait accompli. Il se demande si le CM sert à quelque chose. **M. Dethiollaz** rappelle qu'une séance plénière a été demandée pour entendre les représentants de la Poste, à qui les conseillers pourront adresser directement leurs remarques. Il adressera des propositions de date. De son côté, **Mme Scheibler** informe que cette question a été soulevée également par les différents magistrats de la Champagne et qu'elle sera par ailleurs discutée au sein de l'ACG.

Une lettre de Mme Suzanne Schedler est parvenue à la mairie, qui demande que le Mérite d'Avully soit décerné à la postière d'Avully, Mme Laurence Terrier, en

reconnaissance de son dévouement. **M. Riem** propose de relater cette initiative aux représentants de la Poste, à l'occasion de leur séance de présentation au CM.

Comme annoncé lors de l'examen du budget 2017, les communes sont tenues de procéder à une révision de leur plan directeur communal, celui d'Avully datant de 2008. Il s'agit d'une démarche pluridisciplinaire, regroupant les 3 bureaux et entités suivants: Agri Genève pour les aspects liés à la zone agricole, et notamment les questions de surfaces d'assolements, Urbaplan pour l'urbanisme et l'agrégation des différents volets, et enfin RR & A pour l'épineux sujet de la mobilité. Le processus débute prochainement et il s'étalera sur 3 exercices. Le CM y sera étroitement associé. **M. Baudin** propose de réunir une commission des espaces publics en temps voulu.

Sept opérations électorales auront lieu en 2018, soit les 4 mars, 15 avril, 6 mai, 10 juin, 23 septembre, 14 octobre et 25 novembre. Il convient de proposer un-e président-e, un-e vice-président-e ainsi que des suppléant-e-s. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester auprès du secrétariat d'ici fin octobre. Enfin, l'opération électorale du 26 novembre 2017 a été annulée.

Les travaux de transformation-rénovation de l'îlot du presbytère devraient débiter mi-octobre et durer environ 2 ans.

### **Annick Maison**

L'Etat a entamé le processus pour supprimer le passage piétons situé côté village, au rond-point dit "de l'Arche". Non sans, préalablement, avoir terminé le trottoir entre le passage situé plus haut et l'arrêt de bus, direction village. La commune a demandé qu'une haie soit replantée des deux côtés, pour "fermer" le passage.

Les SIG ont informé la commune le 4 septembre, par téléphone, de leur intention de procéder au renouvellement des conduites d'eau potable à Epeisses. Préalablement, la commune avait demandé de profiter de ces éventuels travaux pour enfouir les lignes de réseau électrique. Une rapide étude avait estimé à près de Frs 500'000.- le coût pour la commune, uniquement pour le réseau privé (donc, sans parler de l'éclairage public). Par ailleurs, il incombait à la commune de mener et de financer une étude pour évaluer ce que chaque propriétaire aurait dû payer pour relier son réseau propre en sous-terrain. Enfin, il aurait fallu que la commune s'assure que tous les propriétaires soient d'accords de participer aux éventuels coûts pour que les SIG acceptent de débiter les travaux.

Au vu de toutes ces contraintes, la commune a décidé d'abandonner cette idée, cela ne faisant pas partie des priorités communales actuellement. Les SIG nous ont assuré de faire un état des lieux pour coordonner d'éventuels autres besoins en profitant de l'ouverture de fouilles pour y introduire des services comme, par exemple, Swisscom. La commune a enfin réitéré sa demande auprès des SIG afin que ces derniers s'assurent de bien coordonner ces travaux avec ceux liés au démontage de la step de Gennechy.

Les travaux visant à planter en prairie fleurie le giratoire de la Printanière ont été réalisés.

Le hobby land de Gennechy, qui avait fait l'objet d'une réfection courant juin, a été sauvagement vandalisé durant les vacances scolaires. L'un des paniers de baskets, tout neuf, a été littéralement cassé en deux. Ce n'est pas la première fois. La mairie a décidé de ne pas entreprendre de réparations pour l'instant.

Trois offres concernant la création de places de parking au chemin des Meurons et au village ont été étudiées. Le montant total du moins-disant s'élève à Frs 25'000.-, comprenant les prestations du bureau d'études (Frs 5'000.-), la mise en place d'une grave stabilisée au chemin des Meurons (Frs 15'000.-) ainsi que le marquage et les abattages des arbres (Frs 5'000.-).

La commune a pris la décision de ne plus imposer de la vaisselle compostable lors des manifestations communales mais de la vaisselle bio-dégradable, moins onéreuse à l'achat et moins polluante que le plastique. Cela après avoir été informée que les vaisselles compostables sont de toute manière incinérées, ce qui ne justifiait plus de les imposer.

**5. Proposition du maire relative au projet de plan d'extraction n° PE 02-2015, communes d'Avully, d'Avusy et de Chancy, lieu-dit « Au Meuron », enquête publique N° SCG-22**

*Vu le projet de plan d'extraction n° PE 02-2015 situé sur le territoire des communes d'Avully, d'Avusy et de Chancy, lieu-dit « Au Meuron » établi par le bureau ECOTEC Environnement SA pour Sablière du Cannelet (ci-après l'exploitant),*

*vu la mise à l'enquête publique dudit projet, qui a eu lieu entre le 11 janvier et le 11 février 2017 inclusivement, dont les documents ont été dûment affichés dans les communes concernées ainsi qu'au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA),*

*vu le préavis favorable émis à l'unanimité des membres de la commission des espaces publics, routes et environnement du 18 février 2017, se fondant notamment sur le fait que le périmètre d'intervention ne touche la commune d'Avully que sur la bordure du chemin des Ronziers,*

*vu les observations et oppositions parvenues au DETA au terme de l'enquête publique, transmises à la commune en date du 31 juillet 2017, et vu qu'elles n'ont pas profondément été de nature à modifier suffisamment le projet tel que préavisé lors de son examen,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du maire,*

*le Conseil municipal décide, par 9 voix pour, 0 contre et 1 abstention :*

*de préavisé favorablement et sans aucune remarque, le projet de plan d'extraction n° PE 05-2015, communes d'Avully, d'Avusy et Chancy, lieu-dit « Au Meuron » établi par le bureau ECOTEC Environnement SA pour Sablière du Cannelet.*

## 6. Rapport de commission

Plénière du 29 août 2017

**M. Dethiollaz** rappelle que la commission s'est vue présenter le projet de surélévation des immeubles de Gennecy. Cela concerne 50 propriétaires. Cela dit, l'augmentation des habitants ne pourra qu'aggraver le manque de place de parking. Une solution pour le parking était donc prévue dans le projet, à l'emplacement actuel des courts de tennis. Il s'agirait de construire un parking souterrain sur 2 niveaux, avec un troisième niveau occupé par une chaufferie à distance. Ce serait l'occasion de reconstruire les tennis, et de rajouter des vestiaires et une buvette.

Les commissaires ont approuvé cette proposition à l'unanimité, à condition qu'elle ne coûte rien à la commune, et que la réalisation du parking et de ses annexes soit faite en une seule étape. M. Cosandey est en effet d'avis qu'il faut construire le parking sans détruire les tennis, quitte à s'occuper des tennis d'ici à quelques années. **M. Fuser** estime que le CM ne doit pas donner son préavis avant d'avoir reçu des garanties de la part des réalisateurs du projet. **M. Dethiollaz** rappelle qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une entrée en matière. En effet, il faut au préalable l'accord des 50 propriétaires. **M. Fuchs** estime que le projet de construction d'un parking est nécessaire à Gennecy, pour autant que les idées d'infrastructures annexes (buvette, vestiaires, etc.) ne soient pas financées par la commune. **M. Baudin** relève qu'il ne faudrait pas non plus décourager les réalisateurs du projet au prétexte que la commune ne veut rien déboursier. Ce projet d'extension (buvette, vestiaires, etc.) peut être une aubaine pour la commune.

L'avis favorable de la commission est suivi par le Conseil municipal par 13 oui, 0 contre et 1 abstention.

## 7. Questions orales / écrites

**M. Fuser** demande la convocation d'une commission Espaces publics, routes et environnement afin de discuter de la problématique des parkings à Gennecy.

**M. Dethiollaz** en profite pour rappeler qu'il convient également d'aborder, dans le cadre de cette commission, le sujet des parkings au village, estimant que certaines questions n'avaient pas été répondues à lors de la dernière commission. Concernant ce dernier point, **Mme Maison** rappelle que le 14 mars, la commission des routes a préavisé favorablement la proposition du Bureau BCPH concernant les parkings au chemin des Meurons et dans le village, et que le coût pour le projet a été estimé à Frs 25'000.-. Le planning n'est par contre pas encore disponible. **Mme Maison** ne voit donc pas l'utilité de traiter de ce sujet en commission une nouvelle fois, une présentation ayant été faite par M. Burri, ce qui avait conduit la CM à charger l'exécutif d'aller de l'avant en demandant des offres pour la réalisation de ce qui a été présenté. **M. Dethiollaz** rappelle quant à lui qu'il avait donné son préavis favorable à condition que les véhicules agricoles puissent continuer à emprunter le tronçon de route où les nouveaux parkings sont prévus, notamment, et que cette question n'avait pas été éclaircie. **M. Gandolfo** confirme les propos de Mme Maison et précise ne disposer à ce stade d'aucune information complémentaire, si ce n'est une offre de réalisation, conformément à la demande du Conseil municipal, pour un montant de Frs 25'000.-. La réalisation se fera dans le respect des normes en vigueur.

Il est finalement décidé de ne pas mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission des routes.

**M. Dethiollaz** se fait l'écho de la Jeunesse d'Avully à qui la commune a refusé la tenue d'un bal au mois d'octobre. Les initiateurs de ce bal aimeraient connaître les raisons qui ont motivé le refus. **Mme Scheibler** répond que la mairie s'oppose au principe d'organiser de telles manifestations dans un laps de temps trop serré. Une date avait d'ailleurs été proposée en novembre par la mairie, sans suite. D'autre part, certains problèmes sont survenus avec l'Interjeunesse, qui seront discutés entre leur comité et l'exécutif. **MM. Dethiollaz et Fuser** s'étonnent qu'une salle qui est vacante ne soit pas mise à disposition des jeunes qui veulent organiser un bal. Ils ne comprennent pas le principe qui veut que deux bals rapprochés dans le temps ne puissent avoir lieu. Selon eux, ces manifestations apportent de la vie à la commune.

**Mme Scheibler** répond que les communes voisines font de même, et qu'en outre, cela pose un problème de planning pour le personnel, déjà fortement sollicité. Selon **M. Fuser**, s'il y a eu rupture de confiance entre l'Interjeunesse et la commune, suite à leur dernière manifestation, alors la commune peut avoir une raison suffisante d'interdire la tenue d'un bal supplémentaire. Dans le cas contraire, il ne voit aucune raison valable d'en limiter le nombre. M. Baudin se demande si l'on ne pourrait pas limiter le nombre de locations par année et par société dans le règlement.

**M. Gandolfo** tient à préciser que certaines soirées ont des impacts différents sur l'environnement (habitations voisines) ainsi que sur l'organisation du travail au sein de l'équipe des employés communaux. Toutes les manifestations ne peuvent pas être traitées de la même manière. D'introduire de telles limitations dans le règlement empêcherait d'étudier les demandes au cas par cas. **M. Riem** rappelle que la mairie a invité le Comité de l'Interjeunesse à la contacter afin de se rencontrer et discuter de leur dernière manifestation ainsi que des raisons qui ont motivé le choix de l'Exécutif.

**M. Baudin** aimerait savoir si le passage pour piétons à la route d'Epeisses, qui avait été placé à l'occasion des travaux qui sont maintenant terminés, est provisoire ou non. **M. Gandolfo** répond que le chantier, contrairement aux apparences, n'est pas encore terminé, puisque les travaux du démontage de la step en font partie, et que le passage pour piétons est bien provisoire.

## 8. Divers

**M. Matthey-Jonais** aimerait savoir s'il est possible d'arraser (mettre à niveau, à plat, sans déssoucher) la souche de l'arbre pluricentenaire qui a été récemment abattu (afin de permettre au véhicule des pompiers de manœuvrer), et également, si la barrière pouvait être poussée en-deça de cette souche, toujours avec l'idée de faciliter les manœuvres du véhicule du feu. **M. Riem** ne souhaite pas répondre avant d'avoir pu évaluer ce que cela implique.

**M. Baudin** se fait l'écho du Jardin Robinson, lequel est très satisfait du nouvel arrêt de bus qui permet de gagner du temps pour les activités d'été.

La séance est levée à 20h40.

Le Président

La Secrétaire